

L'ajournement

À titre d'exemple, et là je parlerai de ma propre province, on continue à former au Québec et aussi au Canada des avocats, des éducateurs, des gens reliés. Les jeunes, on les dirige vers les sciences humaines, et on a une raison pour faire cela. C'est que dans nos collèges et dans nos maisons d'enseignement, on reçoit des subventions de l'État qui sont, d'une certaine façon, reliées au nombre de la clientèle étudiante. Alors, plus les collèges et les universités ont d'étudiants, plus ils reçoivent d'argent des organismes centraux gouvernementaux. Puis, les sciences humaines, on sait qu'en général ça coûte beaucoup moins cher aux institutions d'enseignement que les sciences reliées à la science proprement dite, à la technologie. Notre société canadienne a besoin de se former des ingénieurs, des techniciens, et puis tout le système d'enseignement n'est pas rodé pour faire une certaine promotion de nos besoins d'ingénieurs et de techniciens.

Et là je vais me permettre, monsieur le Président, de vous donner un peu l'exemple de ce qui se fait ou ce qui va peut-être se faire d'une façon progressive aux États-Unis.

On sait que le gouvernement du président Bush, lui aussi, connaît des problèmes importants au niveau de l'éducation et au niveau des sommes que les budgets américains doivent affecter à l'éducation. Alors, ils se sont dit aux États-Unis, et je pense que c'est une évolution qui est envisageable ici, pourquoi ne pas remettre un peu au marché la responsabilité de notre système d'éducation?

Je m'explique. À toutes fins pratiques, les gens qui professent dans le domaine de l'éducation sont là pour rencontrer les besoins de nos entreprises et de notre société en général. Pour rencontrer ces besoins-là, nos éducateurs devraient être placés dans une situation de concurrence. Autrement dit, tel collègue annoncerait qu'ils vont devenir ou qu'ils sont en train de devenir des spécialistes pour former des techniciens dans telle matière ou pour former des professionnels en génie civil, en biotechnologie, en science de l'environnement, etc., toutes des sciences nouvelles. Ils organiseraient la mise en marché de leurs ressources humaines, leurs propres ressources humaines en professeurs dont ils disposent, et ce marketing serait dirigé vers la promotion de certaines sciences qui permettraient, par la suite, aux étudiants de pouvoir déboucher sur le marché du travail plus facilement.

Au lieu de financer un réseau de planificateurs qui, de leur laboratoire bureaucratique, prévoient d'avance avec plus ou moins de précision les vocations ou les orientations des élèves, ce seraient les élèves et le marché qui décideraient de son orientation. L'État, au lieu de diriger des sommes d'argent vers les organismes centraux, pourrait mettre en place un système que je qualifierais de pièce justificative, c'est-à-dire que le jeune étudiant X ou Y qui quitte le secondaire et qui se dirige vers le

postsecondaire ou le collégial aurait droit à une somme annuelle de l'État. Par exemple, il aurait droit à 3 500 \$ pour suivre tel cours.

Alors, l'étudiant choisirait son cégep et il en choisirait un à proximité probablement de sa résidence, mais un cégep dont la vocation et la renommée vont ajouter à la valeur de son *curriculum vitae* un peu plus tard. Si l'étudiant ou l'étudiante a le choix de son institution d'enseignement, cela créera également chez les enseignants une certaine émulation. Les enseignants, dans un tel cas, vendraient leurs produits au lieu d'essayer d'obtenir de plus en plus de fonds par la bureaucratie. Les enseignants vont maintenant diriger leurs services et leurs efforts de marketing là où se trouve la clientèle.

Je pense que de cette façon-là, le système des *vouchers* va permettre au gouvernement d'économiser de l'argent, de faire abstraction de toute une bureaucratie et ainsi, on en aura beaucoup plus pour notre argent. C'est la société canadienne, dans son ensemble, qui pourra bénéficier de cette transformation progressive de notre système d'éducation.

J'espère, monsieur le Président, que ce qu'on est en train de débattre en Chambre sera l'amorce au moins du fait qu'on se questionne, nous, les législateurs fédéraux, sur certaines nouvelles formes de systèmes d'éducation pour arrêter de confier uniquement à nos bureaucrates l'évolution du meilleur de notre société, nos jeunes ressources humaines.

Je vous remercie beaucoup, monsieur le Président, de m'avoir accordé cette audience auprès de vous.

[Traduction]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme aucun autre député ne veut prendre la parole, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

• (1800)

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, à ce moment-ci, je veux revenir sur la question que j'ai posée le 4 février 1992 en ce qui concerne le service aérien ici au Canada. À ce moment-là, j'avais posé deux questions au ministre des Transports: premièrement, une question au sujet des négociations du traité bilatéral entre les États-Unis et le Canada pour les services aé-